CHAPITRE 4

LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (RG)

Un service de Vichy pérennisé par les « nécessités de l'heure »

La création du « Service Central des Renseignements Généraux » remonte au 23 avril 1941. Moins d'un an plus tard, le 21 mars 1942, le « Service » fut transformé en « Direction ». Les dispositions légales adoptées par les autorités de Vichy précisaient en ces termes les missions de l'organisme : « Rechercher, solliciter, concentrer et utiliser tous les renseignements émanant des divers services de police, ainsi que ceux qui lui parviennent des nombreux réseaux d'information organisés par ses soins et sans cesse perfectionnés suivant les nécessités de l'heure. » Ce texte autorisait donc explicitement le recrutement d'indicateurs et implicitement leur manipulation par des moyens qu'on ne peut qu'imaginer délétères; il serait d'autre part intéressant d'étudier de près ce que le législateur entendit par « nécessités de l'heure ». A la Libération, les mêmes « nécessités de l'heure » pérennisèrent l'existence des Renseignement Généraux malgré la mauvaise image que leur origine vichyssoise entretenait dans l'esprit d'un peuple tout acquis aux thèses gaullistes. Dans l'immédiat après-guerre en effet, la chasse aux sorcières battait son plein mais les RG avaient déjà su se rendre indispensables ainsi que l'exposa Serge Tavergnier dans *Le Crapouillot :* « Au lendemain de la Libération, le service des RG est en équilibre instable. Le souvenir de la police politique de Vichy — dont on a exagéré l'action répressive — indispose beaucoup de monde. (...) Cependant l'incertitude politique du moment, les pénuries en tout genre et, surtout, le développement d'une économie parallèle (...) interdisent de se priver du concours de spécialistes reconnus. Pour complaire à quelques justiciers bruyants qui agitent la rue, on se contente d'une épuration sélective qui frappe d'abord

les plus humbles, souvent les moins compromis. » Aux missions considérées comme traditionnellement accomplies par les RG (surveillance de la presse, de la vie sociale, de l'activité économique, des partis politiques et l'évaluation des tendances de l'opinion publique) s'ajouta une tâche de circonstance : la traque aux « collabos ».

Trente-cinq ans plus tard, 1981 initia une autre tentative de moralisation qui devait faire des RG un service digne d'une « démocratie socialiste » mais il fallut attendre encore sept années pour que la réélection de François Mitterrand ne fasse véritablement souffler un vent nouveau dans les couloirs des RG. Prié d'aller sévir dans l'Aube, Philippe Massoni laissa la place à Jacques Fournet qui s'avoua, dans un premier temps, peu convaincu par l'efficacité d'une maison qu'il jugea « peu performante ». En conséquence, il prit la décision de confier une mission d'audit à une agence privée. Cette « erreur » fit naître un ressentiment quasi-général qui n'empêcha pas le nouveau directeur de renvoyer sur le terrain des fonctionnaires qui avaient, semble-t-il, pris l'habitude d'extraire leurs informations de la presse quotidienne. Le rapport, se contentant de lister les qualités et les défauts du service sans s'aventurer à préconiser une quelconque réforme, n'aida en rien Jacques Fournet. Celui-ci n'en avait cependant pas attendu les conclusions pour mettre sur les rails ce qui apparaît comme l'évolution la plus marquante que les RG eurent à subir au cours de ces dernières années. Il réorienta en effet les missions de la « boutique » vers une prise en compte accrue des phénomènes criminels contemporains et, en particulier, de la délinquance financière. Il motiva ses décisions en les basant sur un constat qui peut passer pour consternant : « En 1988, nous disposions de dix fonctionnaires à Montauban mais nous n'en avions pas un seul dans le quartier de la Défense, où sont situés les sièges des plus grandes entreprises françaises. J'ai envoyé les gens suivre des stages de formation et, en novembre 1989, j'ai ouvert une antenne à la Défense. Cela a représenté une révolution. » Sans doute était-ce là une manifestation de prescience car, à peine deux mois après que le directeur de fraîche date eut prescrit à ses hommes de s'investir dans la recherche du renseignement concernant les délits de la haute finance, l'affaire Pechiney révéla combien cette réorientation était nécessaire. Les RG, en effet, n'y brillèrent nullement.

En 1991, remplaçant au pied levé Pierre Joxe place Beauvau, Philippe Marchand estima nécessaire une circulaire pour mettre noir sur blanc ce qu'il attendait des Renseignement Généraux. Le document, qui vaut qu'on en reproduise un large extrait pour sa valeur synthétique, énonçait : « La Direction Centrale des Renseignements Généraux doit notamment s'attacher : — à la prévision et à la mesure des évolutions de l'opinion publique au

travers de ses multiples canaux d'expression ; — à l'examen attentif de l'expression des revendications sociales dont le caractère multiforme (...) exige une vigilance constante ; — à une intervention accrue dans les secteurs économique et financier, en particulier pour aider au repérage des circuits de recyclage des capitaux illicites ; — à une étude approfondie des tensions et évolutions au sein de la société civile. La Direction Centrale des Renseignements Généraux doit, notamment, porter ses efforts sur le problème de la violence urbaine, par la connaissance approfondie de ses mécanismes, et a également pour tâche d'élargir ses analyses à des faits de société (sectes ou groupement ésotériques) susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité et l'ordre public. »

Des missions évolutives pour une administration bicéphale

Actuellement, les attributions de la DCRG sont précisées par un décret du 16 janvier 1995 qui stipule : « la mission de la Direction Centrale des Renseignements Généraux est la recherche et la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement ; elle participe à la défense des intérêts fondamentaux ; elle concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Elle est chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de course. » Bref, le travail des Renseignement Généraux, c'est de tout savoir.

A ce stade, il apparaît nécessaire de préciser une particularité propre aux RG : la dichotomie inhérente à leur organisation. Deux organismes coexistent en effet : la Direction Centrale des Renseignements Généraux (DCRG) et les Renseignements Généraux de la Préfecture de Police de Paris (RGPP). Selon le discours officiel, les RGPP ne sont en fait qu'une direction régionale de la DCRG mais dans la réalité, il semble qu'il en aille tout autrement. Les fonctionnaires parisiens seraient en effet très jaloux de leur indépendance et, sur le terrain, la norme se situerait plutôt dans le domaine du concurrentiel. A ce sujet, un inspecteur précise : « Bien sûr, on ira pas jusqu'à se tirer dessus si on sait qu'on risque de rencontrer les collègues sur un coup mais le problème, c'est justement qu'on nous avertit rarement. C'est peut-être mieux : si on le savait, on aurait la tentation d'en profiter pour leur mettre les bâtons dans les roues... » Précisément, Patrick Rougelet relata une de ces opérations au cours de laquelle la coordination fut inexistante : « Quand, le 13 septembre 1980, des fonctionnaires de la DCRG interpellent en plein Paris un des leaders d'Action directe, ils n'ont bien entendu pas prévenu leurs homologues de la PP... » Sans doute l'ex-commissaire principal de la maison faisait-il allusion à l'arrestation, en septembre 1980, rue Pergolèse, de Jean-Marc Rouillon et Nathalie Ménigon par la section « recherches » de la Direction Centrale. L'affaire faillit tourner au drame

après que les hommes de la DCRG eurent décidé d'intervenir en l'absence de tout soutien — « cela pour n'avoir rien à partager de leur gloire », écrira Eric Laffitte — et tombèrent sur une Nathalie Ménigon qui se mit à tirer sur tout ce qui bougeait. Il n'y eut heureusement que deux blessés.

On pourrait s'étonner de voir les RG s'impliquer de manière aussi démonstrative dans la lutte contre le terrorisme. Cette implication leur fut cependant donnée à partir du 19 mars 1976, date à laquelle une note de service leur confia la responsabilité de la recherche du renseignement concernant un phénomène désigné sous l'expression de « terrorisme interne ». Le document administratif précisait effectivement que la centralisation des informations s'entendait dans le cadre des « actions terroristes ne mettant pas en œuvre des agents d'Etat étrangers mais dépassant le cadre national ». Cette formulation est l'exemple même de ce que la haute administration française peut produire en matière de prescription inapplicable. Sur le plan réglementaire, la distinction est nette : le terrorisme d'Etat n'est pas l'affaire des RG; sur le plan pratique en revanche, les choses se compliquent. Imaginons la scène : un inspecteur (ou plutôt, selon la nouvelle dénomination, un lieutenant de police...) des RG est en « planque » et observe les agissements d'un groupe supposé terroriste. Il quitte alors son emplacement, se dirige vers l'une des personnes observées et l'apostrophe en ces termes : « Pardon, Monsieur le supposé terroriste, auriez-vous l'obligeance de me dire si vous êtes aidé par un agent appartenant aux services secrets d'un quelconque Etat placé par le gouvernement français sur la listes des nations suspectées de soutenir les attentats lâchement perpétrés sur notre territoire ? » Même si, d'aventure, la réponse était affirmative, on ne voit pas notre brave inspecteur des RG rejoindre la cabine téléphonique la plus proche pour passer un coup de fil à la DST...

Il est un autre domaine où les RG furent contraints d'évoluer suite à une « bourde » monumentale : celui de la surveillance des partis politiques. Pour tenter de minimiser les conséquences néfastes suite à l'affaire relative aux débats du Conseil national du Parti socialiste, Charles Pasqua ne put faire autrement que de donner un coup de pied dans la fourmilière. Cependant, nombre de journalistes ne se laissèrent pas prendre à ce qu'ils qualifièrent de « mesurettes » et qui furent ainsi présentées par Frédéric Ploquin dans *L'Evénement du Jeudi* : « on a vu la branche parisienne du service — la plus importante — recentrer ses activités. Formé dans les rangs du contre-espionnage, le nouveau patron ordonnait à ses troupes de se focaliser sur les violences urbaines et les communautés étrangères, avec l'islamisme et le trafic de main-d'œuvre en ligne de mire. Plus question de fréquenter les conciliabules des partis politiques, et encore moins les salles de rédaction des journaux. »

Tout cela est bien beau. Mais on voit mal un inspecteur des RG ayant investi beaucoup de temps à courtiser les politiciens renoncer du jour au lendemain à fréquenter ses contacts. Formé à la dure école du renseignement sur le terrain avec ce que cela implique de patience, de disponibilité et d'investissement personnel, on imagine difficilement le même inspecteur, recevant un coup de téléphone du genre « J'ai quelque chose pour vous, quand peut-on se voir ? », répondre placidement « C'est désormais impossible, ma hiérarchie m'a interdit de frayer avec quelqu'un appartenant au monde de la politique ! » D'autant plus que l'interdiction n'était pas totale et instituait, selon la formulation retenue par le ministère de l'Intérieur, un subtil distinguo entre « le suivi des partis politiques » d'une part et la pérennisation des missions de « prévision » impliquant notamment « le suivi des campagnes électorales » d'autre part. Bref, plus question de disserter à l'infini sur les différents courants agitant la droite ou la gauche mais présence obligatoire dans les réunions organisées en préalable à un scrutin. Question subsidiaire : comment exploite-t-on les informations acquises dans lesdites réunions lorsqu'on est totalement ignare des subtilités propres à chaque tendance interne composant les mosaïques que sont les partis modernes ? Dieu merci, Erich Inciyan, publiant un article dans les colonnes du quotidien *Le Monde,* nous livra la clé de l'énigme : « Face à cette gageure — suivre les élections sans se pencher sur la vie des partis —, le ministère prévoit de rédiger une note d'orientation qui précisera les bornes que les policiers ne devront pas dépasser. » Ouf, on respire ! Se faisant le porte-parole de nombreux observateurs de la vie politique et politicienne, Daniel Lavaux, alors secrétaire général de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP), qualifia ces mesures de « petit toilettage ».

Une des missions traditionnelles des RG consiste à fournir au gouvernement des sondages d'opinion en période préélectorale à l'aide d'un « officier » aujourd'hui semble-t-il en sommeil; l'histoire contemporaine est ainsi jalonnée d'exemples où les estimations issues des RG furent très proches des résultats du scrutin. Mais il y eut aussi des ratages mémorables jetant le discrédit sur la manière dont les inspecteurs s'acquittaient de leur tâche. Bien que relativement ancien, un exemple est à ce sujet caricatural : immédiatement avant les élections législatives de 1956, les RG pronostiquèrent que deux députés poujadistes siégeraient à l'Assemblée. Il y en eut cinquante et un... Dans l'ouvrage qu'il rédigea, Patrick Rougelet se montre parfois critique quant à la manière dont cette mission était accomplie; il écrivit en effet : « En cascade, dans tous les cantons, chaque fonctionnaire reçoit une liste de questions et les profils des personnes qu'il doit interroger. Il faut tant de mères de famille, tant de cadres, tant de professions

libérales, de chômeurs, de jeunes... Souvent les profils sont assez tordus (pour éviter, justement, que les fonctionnaires ne remplissent eux-mêmes le questionnaire); il faut par exemple interroger un chômeur qui habite dans un pavillon ou un agriculteur qui loge dans une HLM. Tout se complique avec les tranches d'âge. (...) Généralement, les vieux briscards des RG remplissent seuls les formulaires à une table de bistrot. Je l'ai vu faire plusieurs fois. »

En marge de ces missions officielles, les inspecteurs des RG sont souvent requis pour satisfaire des demandes officieuses. Par exemple celle d'un élu local qui, menacé de perdre son siège, utilise son carnet d'adresses pour commander aux RG une étude sur les chances de son challenger. Ou encore ce haut fonctionnaire voulant connaître le pedigree du visiteur qu'il se prépare à recevoir. Abordant cette question dans l'ouvrage qu'ils écrivirent, Jean Guisnel et Bernard Violet s'en tinrent prudemment aux généralités sauf quand ils dénoncèrent certaines approximations aux conséquences parfois dramatiques dans la rédaction des fiches; ils affirmèrent néanmoins : « Les enquêtes individuelles sont le pain quotidien des fonctionnaires des RG. Des enquêtes de routine avec leur rapport jamais très élaboré et dont le fonctionnaire de base ne connaîtra jamais le but, l'utilisation. Les amis politiques du préfet ? Un ministre qui prépare sa campagne électorale ? Un patron qui a besoin d'être rassuré sur un futur employé ? Un peu tout cela, affirment les fonctionnaires. » Patrick Rougelet ira quant à lui jusqu'à évoquer l'existence à la DCRG d'un dossier sur Nicolas Sarkozy qui, alors que celui-ci était ministre du Budget, fut consulté par un inspecteur en mars 1995. A l'époque, la perspective des élections présidentielles avait amené chiraquiens et balladuriens à s'entre-déchirer...

Anatomie des RG

S'agissant de la Direction Centrale des Renseignements Généraux, l'organigramme le plus récent est celui contenu dans l'ouvrage de Francis Zamponi intitulé *Les RG à l'écoute de la France — Police et politique de 1981 à 1997.* On y retrouve une administration articulée autour de quatre Sous-direction : Recherche, Course et Jeux, Analyse/prospective/faits de société ainsi que Ressources et Méthodes. Il n'en a pas toujours été ainsi : en 1990, les deux premières sous-directions citées apparaissaient déjà alors qu'à la place des deux dernières existaient une Sous-direction de l'informations générale et une Sous-direction des affaires administratives. Si l'on remonte plus loin dans le temps, l'organisation en 1981 faisait ressortir la constante « Courses et Jeux » complétée par la Sous-direction des affaires administratives, celle en charge de l'information politique, sociale et économique ainsi que celle dite « de l'information générale et des étrangers ». Mais revenons à

1997. La compilation des informations disponibles semble confirmer les grandes lignes de l'organigramme mentionné ci-dessus; à ce sujet, il est intéressant de noter que l'organisation interne de la DCRG est sommairement présentée sur le serveur 3616 ADMITEL, version télématique constamment remise à jour du *Répertoire de l'Administration Française.*

La Sous-direction « Recherche » comprend une division Analyse et une division Recherche; sa principale fonction est de prendre en compte les missions de contre-terrorisme. Elle dispose de spécialistes formés à l'acquisition du renseignement (« section opérationnelle et recherches spécialisées ») ainsi que des moyens techniques nécessaires (« section logistique »). La Sous-direction en question s'est par exemple beaucoup investie dans la traque ayant mis à jour les réseaux Kelkal. D'autre part, c'est à un fonctionnaire féminin appartenant à cette subdivision, le commissaire Buy-Trong, que l'on doit un certain nombre de travaux faisant autorité sur les phénomènes de violence urbaine. Elle formalisa par exemple une échelle classifiant la gravité des troubles à l'ordre public comprenant huit niveaux allant des simples actions provocatrices à l'émeute en bonne et due forme. Cette échelle a maintenant été adoptée par tous les services impliqués dans des actions d'analyse et de lutte concernant ce phénomène à l'importance sans cesse croissante. Enfin, la section « étrangers et minorités » est l'interlocutrice privilégiée du Comité Interministériel du Renseignement pour les questions de minorités — ce sont en effet les RG qui pilotent le groupe chargé par le CIR de suivre le dossier — tandis que la section « liaisons extérieures » gère les échanges quotidiens avec l'UCLAT (Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste). La Sous-direction « Analyse/prospective/faits de société » est surtout connue pour s'intéresser de très près au problème des sectes, se basant en cela sur un travail de fond effectué par les RG et dont les conclusions ont mis en relief le caractère socialement nocif du phénomène. Une analyse a notamment permis de dégager une dizaine de critères permettant de déterminer si une association à but religieux ou philosophique est ou non assimilable à une secte. Au sein de cette Sous-direction existe également la division chargée de détecter les opérations financières frauduleuses et le blanchiment d'argent sale : La division en question semble avoir été enfantée dans la douleur que l'affaire Pechiney infligea aux RG : lors de la chasse aux informations visant à renseigner le Président de la République, la maison fut toujours en retard d'une longueur... La Sous-direction « Courses et Jeux » assure la surveillance des casinos, du monde des courses hippiques et est, de manière générale, chargée du suivi de toutes les affaires relatives à ces deux domaines. Enfin, la Sous-direction « Ressources et Méthodes » administre le personnel, s'occupe de la gestion documentaire, gère le parc

informatique, assure la formation spécialisée et entretient les véhicules.

Au carrefour de la gestion documentaire et de l'équipement informatique se situe le problème des fameux fichiers ayant de toute éternité fait passer des nuits blanches à toute personnalité post-soixante-huitarde. La raison de cette émotion fébrile ? La présence sur les fiches en question de rubriques jugées attentatoires aux libertés individuelles et relatives, par exemple, aux opinions religieuses, philosophiques ou syndicales mais aussi à l'apparence physique. Pourtant, même un socialiste, Michel Rocard pour ne pas le nommer, avait par décret en février 1990 reconnu aux RG le droit de « collecter, conserver et traiter des informations nominatives qui font apparaître l'origine ethnique en tant qu'élément de signalement, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes majeures pour l'accomplissement exclusif de leurs missions de recherche et de centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique nécessaires à l'information du gouvernement. » Certains mots choquèrent, le décret fut précipitamment retiré et revint sur le devant de la scène politico-médiatique en octobre 1991. Cette fois-ci, il passa sans encombre, avec quelques modifications toutefois : une nouvelle formulation le rendait acceptable. L'existence des deux fichiers entretenus par les RG — le « généraliste » et celui orienté « terrorisme » — se vit ainsi légalement pérennisée.

En ce qui concerne la formation, les inspecteurs affectés aux RG peuvent notamment participer aux stages organisés par le Centre de Formation au Renseignement (CFR) : On y enseignerait en particulier les finesses propres aux techniques d'observation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte où stationne la « cible ».

Les RGPP, quant à eux, seraient organisés en quatre sous-directions : « Communautés étrangères », « Vie de la cité », « Violence et terrorisme » ainsi que « Ressources humaines et matériel ». La Sous-direction « Violence et terrorisme » étend son champ d'action jusqu'à englober l'intégrisme islamique tandis que « Communautés étrangères » a pris en compte les opérations de contrôle visant à réprimer l'immigration clandestine et le travail dissimulé. En 1990, l'organigramme était quelque peu différent : c'était en particulier au sein d'une Sous-direction « Analyse » qu'existait la 2e section chargée des « partis représentés au Parlement » et dont un inspecteur se rendit coupable d'avoir « espionné » le Conseil national du PS en 1994; le chef de cette section, Bertrand Michelin, fut en conséquence limogé. De la même manière, une Sous-direction « Opérationnelle » contrôlait le GER au sein duquel l'inspecteur Dufourg opérait en 1990. Claude Bardon, directeur des RGPP à l'époque, était toujours à leur tête en 1994 et certains commentateurs politiques firent observer que son limogeage

visait peut-être à lui faire payer un certain nombre de « bourdes », et non pas exclusivement le faux pas dont les socialistes furent victimes.

Recherche, infiltration et manipulation : des méthodes parfois contestées

S'agissant des méthodes utilisées par les Renseignement Généraux pour une période postérieure à 1986 mais dont, prudemment, il ne précise pas la durée, Patrick Rougelet écrivit : « C'est la grande époque des pillages de boîtes aux lettres, des écoutes téléphoniques sauvages, des sonorisations d'appartements, des filatures abusives. » Les procédés employés par la maison sont-ils donc aussi condamnables que cela ? Pour Brigitte Henri, qui publia en début d'année 1998 un ouvrage analysant les rapports entre renseignement et pouvoir, la cause est entendue, on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs : « il est vrai que les services de renseignement, pour être efficaces, doivent s'adapter au milieu qu'ils ciblent. Cela amène les agents de renseignement à utiliser quelquefois des moyens marginaux, (...) les seuls, nous l'analyserons, permettant d'obtenir des résultats dans certains cas. » Quelques pages plus loin, une phrase définissant un champ d'action limité pour l'utilisation des ces moyens exceptionnels résonne comme une tentative de justification : « Filatures, perquisitions clandestines, écoutes, interceptions de courrier sont les seules armes efficaces contre une criminalité sournoise, tentaculaire. » Quelques soient par ailleurs les sentiments des deux auteurs cités, leurs écrits ont au moins un point commun : celui de reconnaître que de tels moyens existent. Marcel Pagnol disait : « Telle est la faiblesse des hommes : leur raison ne leur sert le plus souvent qu'à justifier leurs croyances. » Force est de reconnaître que dans ce cas précis, l'auteur dramatique ne s'est pas trompé : selon que l'on se place d'un côté ou de l'autre d'une barrière dont la nature reste à définir, on est pour ou contre. Les uns mettront donc en relief les dérapages possibles, les autres préféreront souligner les résultats que de telles méthodes obtiennent dans une lutte sans merci contre ceux qui se rendent coupables d'actes illégaux. Les premiers déclareront que ces méthodes sont précisément illégales elles-mêmes, les seconds qu'il n'y a aucune raison de s'en priver alors que les criminels les utilisent. Bref, le danger du dévoiement contre la promesse d'efficacité. Or, la versatilité de l'opinion publique ne fait qu'ajouter à la difficulté de trancher : selon que l'air du temps est traversé par les pavés que l'on jette à la tête des CRS ou rempli de bruit et de fureur par les explosions terroristes, elle penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre...

L'utilisation par les Renseignements Généraux du procédé consistant à « emprunter » le courrier est attestée par la révocation

d'un préposé mosellan qui, de 1983 à 1985, détourna à leur profit les plis adressés à la fédération départementale du PCF dont le siège était situé à Hagondange. Quotidiennement, le facteur peu scrupuleux prélevait les enveloppes et les apportait à un inspecteur des RG. Celui-ci se chargeait de les décacheter et d'en photocopier le contenu à la suite de quoi le courrier réintégrait les casiers du centre de tri. Les plis envoyés aux communistes accusaient ainsi un retard régulier mais personne ne le remarqua et le manège aurait pu rester ignoré si l'affaire Doucé n'avait occasionné un déballage de linge sale en public. Prenant peur, le facteur ne se fit pas prier pour reconnaître ses torts : il fut révoqué et ses droits à retraite annulés. Mais au fait, quelles étaient ses motivations ? A un journaliste de *Libération* qui lui posa cette question, l'intéressé répondit : « En plus, c'est faux que je gagnais soi-disant 1 500 francs par mois, comme l'a dit Dufourg. On me donnait pas grand-chose, 300 ou 400 balles et des fois, on cassait la croûte. C'était pas pour de l'argent. Disons que c'était pour une petite raison politique, je suis à droite. » Dans le milieu du renseignement, on a l'habitude de lister par un moyen mnémotechnique les quatre ressorts de l'ıme humaine — non exclusifs l'un de l'autre, soit dit en passant — sur lesquels les officiers traitants peuvent jouer pour manipuler une source : MICE ou « Monnaie, Idéologie, Chantage, Ego ». Sans doute une fiche dormait-elle dans les cartons des RG, fiche sur laquelle il était inscrit que le facteur en question avait fait partie d'une liste étiquetée « divers droite » à l'occasion d'un scrutin municipal. A l'heure où les sidérurgistes étaient engagés dans une lutte syndicale pour la survie de leur outil industriel, un quelconque inspecteur s'était probablement chargé d'exhumer cette fiche et s'était dit que le profil idéologique du fonctionnaire des PTT était susceptible d'en faire un auxiliaire parfait. La morale de cette histoire ? Un licenciement à 56 ans qui laissa le facteur amer et désabusé. Il n'avait fait ça que « pour rendre service »...

La pratique des « blancs » est une autre des habitudes de la maison qui apparaît, à l'usage, avoir de nombreux inconvénients. Il ne semble pas que la méthode ait été initiée par une institutionnalisation administrative, mais soit au contraire le résultat d'une lente évolution vers un anonymat qui, au fil des ans, devint total. Rédiger un « blanc » présente deux avantages : la possibilité de dissimuler totalement la source, gage d'une sécurité parfaite, ainsi que l'affranchissement d'un certain formalisme bureaucratique permettant de gagner sur les délais. En regard cependant, un inconvénient de taille : la déresponsabilisation induite par le procédé, laquelle ouvre la porte à tous les abus. A l'abri de l'anonymat, chacun peut en effet écrire ce que bon lui semble. En fait, le système serait idéal s'il reposait sur la compréhension d'une déontologie communément admise mais devient facilement pervers dès lors que cette déontolo-

gie est jetée aux orties par un fonctionnaire mal intentionné ou peu scrupuleux. Cette possibilité, Patrick Rougelet l'a fort bien résumée en une formule à laquelle l'emprunt d'un slogan publicitaire ajoute un caractère féroce : « Dans le système actuel des blancs plus blancs que blancs, tout peut être écrit. Sans aucun contrôle. Sans aucune preuve. » En outre, une indispensable concision administrative transforme ces documents anonymes en instruments de choix lorsqu'il s'agit, pour des raisons plus ou moins avouables, de jeter le discrédit sur un personnage. Encore une fois, empruntons à Patrick Rougelet la formulation du problème posé : « Cette prose administrative fait un large usage du conditionnel, et ses auteurs (...) n'hésitent pas à pratiquer l'amalgame, sans la moindre vérification. (...) Il suffit d'entrer dans une synagogue pour assister au mariage d'un ami pour devenir juif, ou carrément lié au Mossad. (...) Quand, en juillet 1996, éclate l'affaire des écoutes sur l'entourage de François Léotard, tout porte à croire qu'à l'origine se trouve un blanc de ce genre. » Perverti à l'extrême, le système permet d'aller jusqu'à la fabrication de blancs dénués de tout fondement, manœuvre destinée à jeter sur la personne visée une suspicion bien réelle même si étayée par un tissu de mensonges. On imagine aisément les ravages que ce système d'institutionnalisation du ragot peut provoquer. Comme souvent, un procédé fondé sur les meilleurs intentions du monde — sécurité et raccourcissement des délais — fournit donc à des individus peu scrupuleux une arme leur permettant de gagner des batailles au champ peu honorifique de la calomnie de bas étage.

Les « affaires » : du pasteur Doucé au conseil national du Parti Socialiste

Les RG ont décidément mauvaise presse. S'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, alors DCRG et RGPP doivent être multimillionnaires. En préambule à un article publié dans le magazine *L'Express* le 29 octobre 1990, Jean-Marie Pontaut et Jean-Loup Reverier écrivirent : « Le dernier catalogue des affaires concernant les Renseignements Généraux est, il est vrai, pénible et copieux : des inspecteurs soupçonnés d'avoir fait disparaître un pasteur homosexuel; une tentative de recrutement d'un « indic » à coups de flingue, des rumeurs malsaines assurant qu'on monte des dossiers secrets sur les mœurs des personnalités; des insinuations sur des commissaires des Courses et Jeux, accusés de corruption; la prolifération d'écoutes téléphoniques au mépris de la vie privée, voilà qui met une nouvelle fois les RG en accusation. Et gravement. »

Première de ces affaires, celle dite du pasteur Joseph Doucé. Homosexuel, ce dernier vivait avec un personnage du nom de Guy Bondar qui, à la fin du mois de juillet 1990, vint signaler auprès des services de police la disparition de son compagnon. L'enquête

fut menée rondement et, dans les premiers jours du mois d'août, sembla trouver son aboutissement dans le placement en garde à vue de trois policiers appartenant au Groupe d'Enquête et de Recherche (GER, acronyme qui signifia tout d'abord « Groupe d'Etude et de Réflexion ») rattaché aux RGPP. Pourquoi des inspecteurs appartenant aux Renseignement Généraux se retrouvaient-ils subitement mêlés à une sordide histoire d'homosexualité ? Tout simplement parce que Joseph Doucé et Guy Bondar s'occupaient d'une librairie très spécialisée située dans le 17e arrondissement de Paris. A ce titre, ils étaient soupçonnés d'en savoir beaucoup sur les réseaux pédophiles; c'est cette connaissance — selon ses proches, Doucé préparait notamment une émission de télévision et un ouvrage sur le sujet — qui aurait intéressé les RG. Pour cette raison, Doucé faisait l'objet d'une surveillance de la part du service et était « serré de près » notamment par l'inspecteur Dufourg. Du reste, la librairie du pasteur aux mœurs douteuses avait été, peu après sa création, « visitée » par des « cambrioleurs » aux techniques très professionnelles. Selon une hypothèse fréquemment avancée, le pasteur aurait donc été emmené afin de subir un interrogatoire qui aurait mal tourné : le 18 octobre, un cadavre qui fut identifié comme étant celui de Doucé fut retrouvé en forêt de Rambouillet. Jean-Marc Dufourg faisait, dans l'affaire, figure de coupable idéal : chargé des dysfonctionnements inhérents au système, il endossa bien malgré lui l'habit de bouc émissaire. S'estimant floué et trahi par ses chefs, Dufourg décida de ne pas tomber seul et, dès lors, les confidences concernant certains procédés de police se multiplièrent. Comme par hasard, l'inspecteur Dufourg recouvra alors très rapidement la liberté sans même être mis en examen, ce qui ne l'empêcha nullement de continuer à vider son sac. Un sac bien rempli si l'on en croit la relation que fit de l'affaire Olivier Fremont dans *Le Crapouillot :* « les révélations se succédèrent sur les opérations de déstabilisation de SOS-Racisme, les vols de courrier du Parti communiste, l'infiltration d'indicateurs au sein de la CGT, les 'arrachages' musclés de sympathisants d'Action Directe, la manipulation de proxénètes dans la lutte anti-basque, les incendies criminels, les enlèvements et les 'plan-cul' de toute espèce. » Dufourg presque blanchi, les rumeurs agitèrent le tout Paris. Un jour, on disait Doucé victime d'une opération des services secrets iraniens; le lendemain, on affirmait qu'en fait, il avait été assassiné par une deuxième équipe des RG se cachant derrière la première de manière à en faire inculper les membres. En fait, la vérité est que l'on ne sait pas ce qui s'est passé. Sept années plus tard, le mystère demeurait entier. Une audience de la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris le 13 janvier 1998 ayant pour but d'examiner les modalités de la surveillance dont le pasteur faisait l'objet s'acheva par une mise en délibéré sans qu'aucun élément nouveau n'ait permis d'y voir plus clair.

19 juin 1994. A la Villette, c'est l'effervescence des grands jours. Le centre de conférence abrite les débats du Conseil national du Parti socialiste qui s'y déroulent à huis clos, théoriquement donc à l'abri de toute oreille indiscrète. Pourtant, à partir d'un local opportunément équipé de haut-parleurs, un inspecteur des Renseignements Généraux ne perd pas une miette des arguments échangés. Or, cette réunion était d'une importance capitale : Michel Rocard, chef de file des socialistes, est fortement contesté et les analystes prévoient qu'il peut être contraint à la démission... La réaction de l'inspecteur aurait été astucieuse si l'affaire n'était parvenue aux oreilles d'un journaliste du *Canard Enchaîné* qui, en l'occurrence, déchaîna une tempête politique en publiant l'information. Le 6 juillet, c'est donc un Charles Pasqua acculé à la contrition qui monta à la tribune de l'Assemblée Nationale pour préciser dans un brouhaha soigneusement entretenu par le groupe socialiste : « le fonctionnaire qui a couvert l'événement a bénéficié d'une opportunité qu'il n'a pas provoquée (...) Nous sommes donc en présence d'une initiative individuelle, isolée, que je ne peux, avec vous, que déplorer, mais qui est à mettre sur le compte d'une opportunité fortuite qu'un fonctionnaire de permanence a cru bon de saisir. » Est-il besoin d'ajouter que ces explications ne convainquirent que partiellement les députés de gauche ? Le premier à faire les frais de ce tohu-bohu fut bien entendu le patron de la RGPP, Claude Bardon, qui joua en l'occurrence son rôle de fusible. Car tel est le pouvoir : son exercice réclame toujours plus rapidement des informations toujours plus nombreuses, quitte à se voiler la face sur les méthodes utilisées. Lorsqu'un dysfonctionnement est mis à jour, le haut fonctionnaire en place doit en tirer les conséquences et se démettre ou être démis : cela fait implicitement partie du contrat. Contrat appliqué avec d'autant plus de rigueur que, pressé de se protéger, les caciques du RPR eux-mêmes réclamaient par la voix de Bernard Pons « des sanctions véritables ». Remplaçant de Claude Bardon à titre intérimaire, le commissaire divisionnaire Jean-Pierre Pochon reçut pour mandat « d'effectuer un audit et de faire des propositions visant à réorganiser les services ». Apparemment, celui-ci s'y prit fort mal, provoquant dans les rangs de la RGPP un mécontentement qui ne cessa de prendre de l'ampleur, mécontentement que *Le Monde du Renseignement* révéla avoir été causé par quelques mesures maladroites surtout de la part d'un commissaire ayant occupé de hautes fonctions au sein de la DST : « Jean-Pierre Pochon (...) a commencé à muter de nombreux spécialistes des dossiers sensibles sur des secteurs qu'ils ne connaissent pas ou dans d'autres services de police. Il a également exigé de ses hommes qu'ils dressent une liste de tous leurs contacts extérieurs ». Cette dernière « exigence » fut particulièrement mal interprétée et résonna comme une mesure de défiance teintée de maladresse. Pour un agent de renseignement en effet,

la protection de la source est une règle absolue qu'il se doit même d'appliquer parfois vis-à-vis de son propre service. C'est une nécessité incontournable : tout officier traitant mettant en danger ses contacts court le risque de se retrouver un matin mis à l'index et, donc, privé de toute information. Encore est-ce là un moindre mal...

Parallèlement, le Parti socialiste déposa plainte, mais quelques jours plus tard, un rapport de l'Inspection Générale des Services (IGS) vint fort opportunément accréditer la thèse de l'initiative malheureuse attribuable à un fonctionnaire trop zélé. Quelques mois après, l'affaire revint sur le devant de la scène lorsque les mesures relatives aux missions des RG et énoncées plus haut furent mises en œuvre. A la même époque, les RGPP furent « dégraissés » a hauteur de 160 postes pour atteindre *in fine* un effectif de 600 policiers. Cependant, après avoir fait un certain nombre de victimes dont rien ne prouve qu'elles aient toutes eu une quelconque responsabilité dans l'affaire du Comité national du Parti socialiste, ce remue-ménage cessa bien vite pour cause d'élections présidentielles...

Des bavures, mais aussi des réussites

Il serait cependant tendancieux de ne présenter les RG que — le jugement émane d'un fonctionnaire ayant eu maille à partir avec eux — sous les traits d'une « bande de fouineurs tout juste bons à fouiller dans les poubelles nauséabondes de la politicaillerie ». Les RG se sont en effet rendus coupables de bavures mais comptent également à leur actif des réussites. Passons sous silence les prévisions électorales — qui là encore ne se révélèrent pas toutes erronées loin s'en faut — et abordons la prise en compte des phénomènes récents susceptibles d'induire de graves troubles à l'ordre public. Selon les termes utilisés par Yves Bertrand, les RG sont notamment chargés de la « surveillance des quartiers difficiles et la prévention des violences urbaines », deux catégories de missions généralement liées à des situations facilitant les menées terroristes comme l'a montré l'affaire Kelkal. S'acquitter de ces deux missions, c'est se livrer sur le terrain à un travail patient fait de planques, de filatures et d'une bonne dose d'observation. Or, ce travail n'est pas exclusivement l'apanage des limiers de la DCRG ou des RGPP : il est bien souvent le pain quotidien du fonctionnaire de base — on serait presque tenté d'écrire « anonyme » — sur l'ensemble du territoire français. C'est en tout cas ce que montre un des rares reportages mettant en scène des inspecteurs appartenant aux Renseignements Généraux; intitulé *R.G., les flics de l'ombre,* il fut diffusé sur TF1 dans le cadre du magazine *Reportages* en 1997. Bien entendu, entre les « acteurs » et les téléspectateurs existe toujours le filtre du (ou des) journaliste(s) — en l'occurrence

Jean-Pierre Van Geirt et Jean-Claude Fontan — mais la diffusion de l'émission à une heure de grande écoute présuppose très certainement un droit de regard de la part de l'administration. La bande vidéo correspond donc probablement à ce que les journalistes ont souhaité faire mais aussi à l'image que les RG ont accepté que l'on donne d'eux. Plongée au sein d'une section provinciale du service...

Une manifestation bon enfant comme elles savent l'être à Toulouse. Dans les rangs, un quadragénaire aux cheveux blancs coupés courts déploie une activité placide, utilisant au vu et au su de tout le monde un appareil radio portable. Une voix *off* commente les images, présentant les 4000 fonctionnaires des RG comme composant l'effectif d'un organisme assimilé, dans l'esprit du public, à un « institut de sondage privilégié de l'Etat. » Puis la scène change. Cette fois-ci, les images montrent un individu installé derrière son bureau, meuble d'un anonymat digne du plus pur style administratif. Le personnage — sans doute un responsable local —, se saisit du combiné téléphonique, compose un numéro et discute avec son interlocuteur des mesures à mettre en place pour qu'une manifestation ne dégénère pas. Troisième scène : un fonctionnaire anonyme ouvre un tiroir vieillot dans lequel un fichier désuet, feuilleté négligemment, égrène des patronymes. Quelques noms sont lisibles, comme par exemple Fontan — tiens, c'est drôle : justement le nom d'un des deux journalistes ! — ou encore Thomas, trop répandu dans la population française pour avoir une quelconque signification. Mœurs policées, contacts directs, discussions bon enfant autour d'un feu de palettes « sur » un barrage routier; on écoute, on interroge, c'est presque convivial. Est-ce vraiment là ce service tant décrié que l'on accuse de tous les maux ? Vue de la région toulousaine, que les affaires politiciennes et parisiennes semblent loin ! Plus de bavures, pas de jalousie entre les services, une mécanique bien huilée qui tourne sans à-coups. Dieu que la vie d'un inspecteur provincial des RG doit être ennuyeuse : n'y a-t-il aucun danger ? Mais si, justement, le danger existe. Tout d'abord insidieux lorsque l'on rappelle qu'une des attributions propres aux RG en Province est d'assurer la protection des personnalités lors des voyages officiels : s'il y a protection, c'est donc qu'il y a menace. Puis soudain, le ton change, le danger devient palpable, on plonge dans la clandestinité, on entre dans le vif du sujet : la mise à jour des rapports entre intégrisme et banlieues chaudes.

Sur fond de panneau mural matérialisant les interconnexions entre des cellules que l'on ne peut imaginer que coupables d'activités terroristes, un inspecteur au visage resté dans l'ombre explique : « Il ne faut pas se cacher que dans ces banlieues se sont mis en place des systèmes d'économie parallèle qui permettent parfois à

deux, trois, quatre, cinq, voire six familles de survivre. Or, un système d'économie parallèle, ça veut dire quoi ? Eh bien ça veut dire que le trafic de haschich, le trafic des objets volés, le trafic des voitures volées amènent un moment donné des subsides, des moyens pour faire vivre une communauté. Donc, ces systèmes d'économie parallèle sont en place dans certaines de nos cités. Et il va de soi que stratégiquement, les islamistes ont à un moment donné essayé de capter ces systèmes d'économie parallèle. » Comme effrayé pour avoir utilisé des mots trop lourds de sens, le fonctionnaire éprouve le besoin de modérer son propos en soulignant que tous les musulmans ne sont pas à mettre dans le même sac : « Les réseaux, par exemple islamistes, que le service surveille depuis plusieurs années sur la ville de Toulouse représentent à peu près 200 personnes sur une communauté qui en fait plus de 20000 et (...) dont l'immense majorité vit, travaille, et respecte les lois de la République. »

Ce genre d'activité nécessite de la patience, beaucoup de patience, ce que le commentaire final du reportage n'hésite pas à souligner en guise de conclusion : « Aujourd'hui, le travail des RG s'oriente de plus en plus vers ces missions de l'ombre. Il leur faut des mois, voire des années pour parvenir à mettre des noms sur le visage des terroristes en puissance. » A ce stade, les fichiers manuels entrevus au début du reportage ont disparu : apparemment, les moyens ne manquent pas. Préparée comme une opération militaire, une « planque » organisée en zone rurale pour identifier les protagonistes d'une réunion entre intégristes musulmans fut par exemple menée avec trois véhicules banalisés, des postes radio portables ainsi que des équipements de vision nocturne à intensification de lumière. Se poursuivant en zone péri-urbaine, l'enquête nécessita la mise en œuvre à partir d'un appartement loué pour l'occasion de tout un attirail photographique digne des meilleurs professionnels ainsi que d'un « sous-marin » (véhicule équipé pour l'observation) dont l'emplacement avait été dès la veille occupé par une « voiture-ventouse ». Bref, seuls les micros directionnels et autres équipements permettant les écoutes téléphoniques étaient absents. Mais au fait : ces matériels manquaient-ils vraiment ou a-t-on refusé de les montrer aux journalistes pour ne pas accréditer l'idée d'un service utilisant des procédés dignes de l'espionnage ? Néanmoins, lorsque l'on constate cette abondance, on ne peut qu'être songeur en pensant aux gadgets sans doute encore beaucoup plus perfectionnés qui doivent être mis à la disposition des spécialistes de la DCRG...